DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73 110 VILLARD-SALLET

PRÉFECTURE de la SAVOIE
16 MAI 2017
REÇU

Arrêté municipal du 12 mai 2017
Interdiction de stationnement sur l'ensemble des Voies Communales et sur la RD28 dans l'agglomération de Villard-Sallet

LE MAIRE DE Villard-Sallet,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8,R 411.25, R 417.4, R 417.9,R 417.10 et R417.11;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;

Considérant qu'il convient de réglementer par mesures de sécurité le stationnement des véhicules sur les voies communales et sur la route départementale (RD)28 de la place Novel CATIN à la place Paul MASSET.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement bilatéral, ou du côté des n° pairs ou impairs, de tous les véhicules est interdit en bordure et sur la chaussée des **Voies Communales et de la Route Départementale n° 28)** dans l'agglomération de Villard-Sallet sur l'ensemble du village.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription absolue – et éventuellement septième partie – marques sur chaussées - sera mise en place à la charge de la commune de Villard-Sallet.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tél : 04-79-25-58-99
Fax : 04-79-65-35-39
E-mail : mairie.villardsallet@wanadoo.fr
Hameau Louise Dufour 73110 VILLARD-SALLET

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Villard-Sallet.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire de la commune de Villard-Sallet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont l'ampliation sera envoyée à :
Monsieur le président du Conseil Général de la Savoie,
Monsieur le Préfet de la Savoie – Bureau de la Sécurité Routière et de la Police des Réseaux Routiers,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie,
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Rochette,

Fait à Villard-Sallet

Le 12 mai 2017

Le Maire

Jean-Claude MESTRALLET

MAIRIE de VILLARD-SALLET (Savoie)

Copie sera adressée à :

- Madame la présidente de la Communauté de Commune cœur de Savoie à Montmelian
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Montmelian

PLAN DES VOIES RENOMMEES
ZOOM HAMEAUX
« LE MOLLARET » & « LOUISE DUFOUR »
COMMUNE DE VILLARD SALLET

LES TOURS DE MONTMAYEUR
MAIRIE DE
VILLARD-SALLET
73110
Tél. 04 79 25 58 99
Fax 04 79 65 35 39

LE MOLLARET

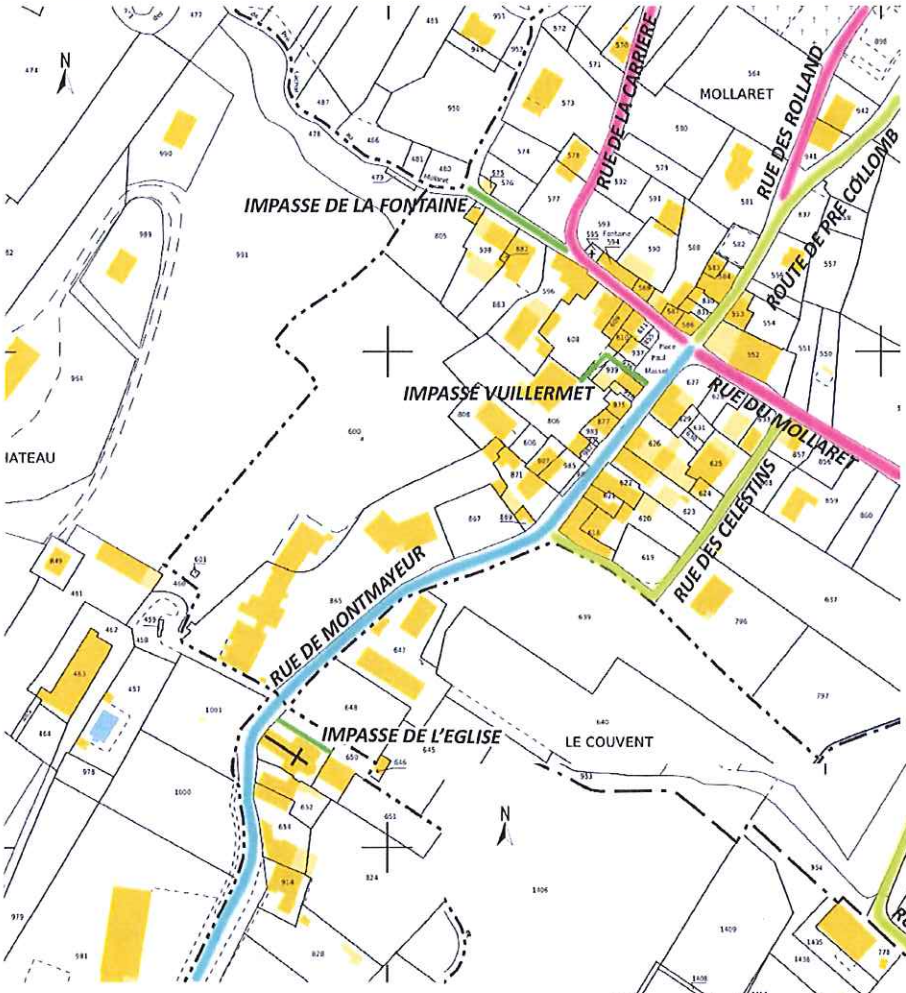

PRÉFECTURE de la SAVOIE
16 MAI 2017
REÇU

LOUISE DUFOUR

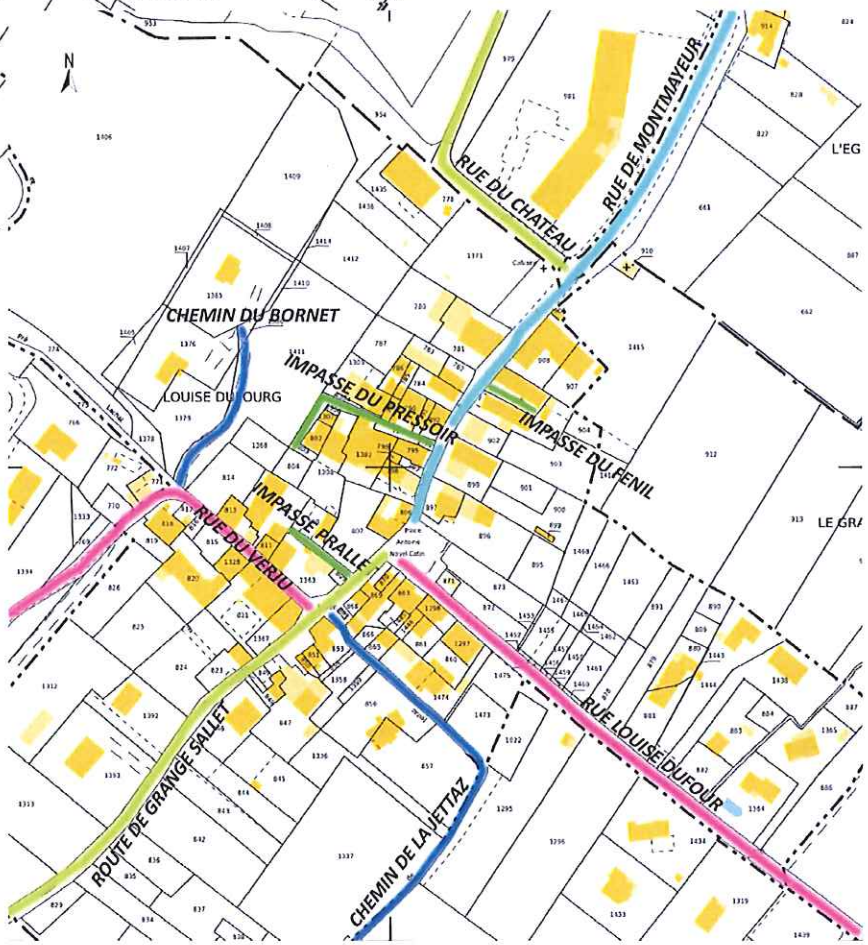

PLAN DES VOIES RENOMMEES
COMMUNE DE VILLARD SALLET

LES TOURS DE MONTMAYEUR

MAIRIE DE
VILLARD-SALLET
73110

Tél. 04 79 25 58 99
Fax 04 79 65 35 39

Listes des chemins (en bleu)
- Chemins du Grand Verney
- Chemin de la Jettaz
- Chemin des Vignes
- Chemin des combettes
- Chemin des Cantins
- Chemin du Bornet

Liste des impasses (en vert)
- Impasse des Fontaines
- Impasse du Pressoir
- Impasse du Fenil
- Impasse Prallet
- Impasse Vuillermet
- Impasse de l'église

Liste des rues (bleu ciel, jaune et rose)
- Rue de Montmayeur
- Rue de Rolland
- Rue des Celestins
- Rue du Mollaret
- Rue Louise Dufour
- Rue de la Carrière
- Rue du Verju
- Route des Tours
- Rue de la Vignette
- Route du Gelon
- Rue Rebet
- Rue du Château
- Route de Grange Sallet
- Route de Pré Collomb